

# ERRATUM

Dans son tract du 10 juillet 2017, la section locale du SPAC CFDT annonçait que la mise en place du nouveau TDS induirait de fait **12 jours** supplémentaires de travail par an (disparition du TDS hiver et des 8 N1 non travaillés en semaine et perte de 4 congés compensatoires). **Ce décompte de 12 jours n'était malheureusement pas exhaustif...**En effet le changement de TDS a induit une modification des prises de dispenses associées à la formation (dans le cadre du maintien de la MU et autre), modification au sujet de laquelle l'organisation syndicale à l'initiative de ce TDS n'a jamais communiqué. Il est aussi révélateur d'un dysfonctionnement ou tout au moins d'une sous-évaluation du forfait VRO, forfait mis en place à la demande unilatérale de cette même OS en juillet 2011.

## Petit Rappel Dispositif VRO

Dans le cadre du maintien de sa MU, un contrôleur est amené à effectuer tous les trois ans :

- 3 ½ j de FSAU (ex FSI)	} 20 jours	} 23 jours *
- 2 j de FH		
- 2 j PPS (ex MC)		
- 1 QCM (isolé ou inclus dans le PPS)		
- 75 h d'anglais soit 12 jours		
- 3 visites médicales à norme (pour les plus de 40 ans, 1,5 pour les moins de 40 ans)		

(\* sans compter la prise de sang à effectuer en amont de la visite médicale à norme ni la visite médicale de prévention obligatoire)

Notre administration ramène ces 23 jours à un forfait de 18 jours et estime que la moitié de ces jours est effectuée sur des jours de travail. Sur 3 ans, on arrive ainsi à 9 Récups VRO, soit 3 Récups VRO ou 6 VRO par an et par agent. Dans le précédent TDS, de par le dépassement horaire sur 7 jours glissants, certaines dispenses étaient appliquées en aval et/ou en amont des jours de formation intervenant sur des jours de repos. Aujourd'hui la diminution de la durée des vacances ne permet plus de prétendre à ces dispenses supplémentaires qui s'ajoutaient au forfait VRO.

Si d'autres centres avec un I1 plus faible ou un I1 caractérisant une hyper-saisonnalité peuvent pratiquer le forfait dispositif VRO tel qu'imaginé au départ, le CRNA O (I1 conséquent toute l'année, nombre important de régulations sur regroupement de secteurs) ne peut y prétendre. Force est de constater que localement le dispositif VRO ne peut se décliner correctement et que ce sont essentiellement les Récups VRO qui sont utilisées à Brest.

La section locale du SPAC CFDT demande donc à minima la réévaluation du Forfait VRO de 3 à 4 Récups VRO tout en sachant pertinemment que, même réévalué, le dispositif ne garantira pas la compensation de toute formation dans le cadre de sa MU ou autre activité effectuée sur des jours de repos.

Mais surtout la section locale du SPAC CFDT demande le retour de l'application des dispenses avec leurs tableaux associés (activités /dispenses). Même si dans le cadre de la gestion globale des absences au sein d'une équipe, certaines dispenses se transforment de fait en Récups, cette pratique reste la seule qui garantisse la compensation du 1 pour 1 véritable garant de l'équité entre tous les PC de la salle de contrôle, équité indispensable au maintien d'une atmosphère sereine et productive.

Pour une journée d'activité

M	J	N ou S				M	J	N ou S
		Dispense	Activité					
		Ou Dispense		Activité		Ou Dispense		
					Activité	Dispense		

Pour deux journées d'activité

M	J	S ou N				M	J	S ou N
	Dispense	Activité	Activité					
					Activité	Activité	Dispense	
		Dispense	Activité	Activité		Dispense		
		Dispense		Activité	Activité	Dispense		

Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en compte les vacances A' et ce volontairement.